



PORTAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU GROUPE LEON GROSSE

LAUREAT DU GRAND PRIX DES SOCIETES NON COTEES (1^{ère} OPERATION)

Riche de ses 140 ans d'histoire, Léon Grosse est un groupe diversifié du BTP aux origines savoyardes, bien ancré sur le territoire français. L'entreprise qui emploie 2.100 collaborateurs, dont 92% en France, déploie son activité par le biais de ses 40 agences/filiales et quelques implantations à l'étranger.

En 2022, Léon Grosse réalisera un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Cette année marque une étape historique : l'ouverture inédite du capital à tous les salariés. C'est une démarche voulue par le Directoire et la famille Grosse qui s'inscrit en ligne avec la politique sociale du groupe et ses objectifs RSE.

L'entreprise a ainsi décidé d'attribuer à chaque salarié un abondement unilatéral de 100 euros bruts dans le FCPE « GROUPE LEON GROSSE », auquel s'ajoute également un abondement complémentaire sur versement.

Début septembre 2022, le Groupe Léon Grosse a annoncé la réussite de cette première opération d'actionnariat salarié. Malgré un contexte conjoncturel peu favorable au pouvoir d'achat, le taux de souscription de près de 60%, dont un tiers des compagnons, illustre une forte adhésion des salariés aux valeurs et au projet de l'entreprise.

Les collaborateurs détiennent désormais collectivement près de 1% du capital du Groupe Léon Grosse. Ce succès constitue un encouragement à pérenniser ce dispositif de partage de la valeur ajoutée afin de fidéliser le personnel et d'attirer les nouveaux talents. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la certification « Great Place to Work » obtenue par le Groupe Léon Grosse.